



Bellegarde, le 6 janvier 2016

# CONVOCAATION

## Conseil municipal

Séance du mercredi 13 janvier 2016  
à 20 heures 30

### Ordre du jour :



#### AFFAIRES GENERALES

- o Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Michel BORELLO
- o Renouvellement convention - livraison de repas à Jonquières St Vincent
- o Vente parcelle communale - station remplissage CCBTA (B 2273 - 3122 m<sup>2</sup> à 20€/m<sup>2</sup>)



#### FINANCES/MARCHES

- o Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 - autorisation - budget principal
- o Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 - autorisation - budget eau
- o Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 - autorisation - budget assainissement
- o Tombola de Noël 2015
- o Clôture financière de l'opération de réalisation de l'école primaire Henri SERMENT
- o Extension de l'école primaire Henri SERMENT - Demande de subvention - DETR 2016



#### QUESTIONS DIVERS

Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde



DEPARTEMENT DU GARD  
VILLE DE  
**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
16-001		
OBJET		
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL		
-		
M. MICHEL BORELLO		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif dans un délai  
de deux mois à compter de  
sa réception par le  
représentant de l'Etat et de  
sa publication ou de sa  
notification.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2016

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents (22)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (7)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur le Maire** expose au conseil municipal que, suite à la démission de Madame Nancy REY, conseillère municipale de la commune de Bellegarde, **Monsieur Michel BORELLO** a été convoqué au présent conseil municipal.

Il lui souhaite la bienvenue puis propose au conseil municipal de bien vouloir l'installer officiellement.

### Le conseil municipal,

- ☞ **Vu** les articles L2121-4 & R2121-4 du CGCT,
- ☞ **Vu** l'article L270 du Code Electoral,

### Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- 🇫🇷 **PREND ACTE** de l'installation de **Monsieur Michel BORELLO** en tant que conseiller municipal de la commune de Bellegarde.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016

Le Maire,  
Juan MARTINEZ

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2016



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°		
16-002		
OBJET		
CONVENTION DE CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS - JONQUIERES SAINT VINCENT - RENOUVELLEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		
convention		

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Étaient présents (22) :** Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Étaient absents (7) :** Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4) :** de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal** que la cuisine centrale de notre commune fournie, sur la base d'une convention, des repas en liaison chaude auprès de la commune de Jonquières Saint Vincent.

Cette convention et son avenant approuvé plus tard étant parvenus à leur terme des trois ans, et au vu de la satisfaction commune des deux collectivités à propos de cette prestation, il y a donc lieu de la renouveler dans des conditions similaires.

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de convention intercommunale pour l'exploitation d'un service public se fonde sur l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur l'arrêt du Conseil d'Etat n°353737 du 3 février 2012, en vertu duquel la conclusion d'une entente au titre de l'article précité n'est pas soumise aux règles de la commande publique à la condition qu'elle ne permette pas une intervention à des fins lucratives de l'une des personnes publiques concernées agissant tel un opérateur sur un marché concurrentiel.

Il est également précisé le Conseil municipal de la commune de Jonquières Saint Vincent à lui-même approuvé à l'unanimité ce renouvellement par délibération en date du 26 novembre 2015.

**Le Conseil,**

**Vu le projet ci-annexé ;**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;**

🇫🇷 **APPROUVE** le présent projet de convention de confection et livraison de repas pour la commune de Jonquières Saint Vincent.

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la  
publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

**BELLEGARDE**

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Volants
29	21	21

**QUESTION N°**

**16-003**

**OBJET**

**VENTE D'UNE  
PARCELLE**

-

**STATION DE LAVAGE ET  
DE REMPLISSAGE**

-

CCBTA

**ONT VOTE**

Pour	Contre	Abs.
21	0	0

**CONVOC. & AFFICHAGE**

Le 6 janvier 2016

**DEPOT EN PREFECTURE**

Le 20 janvier 2016

**PIECE JOINTE**

Plan  
Avis des domaines

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 janvier 2016**

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents (21)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (8)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (2)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL et de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur Jean-Paul REY** quitte le conseil pour cette délibération.

**Monsieur le Maire** expose ensuite au conseil que, par délibération n°14-076 du 20 juin 2014, la commune avait fait l'acquisition d'une parcelle destinée à confier à la CCBTA un projet de construction d'une aire collective sécurisée de lavage et remplissage, en partenariat avec la chambre d'agriculture.

Il s'agit d'une station collective destinée aux agriculteurs, spécifique pour le lavage des pulvérisateurs, et qui répond aux exigences réglementaires environnementales et aux normes ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).




Les études étant abouties et les travaux prêts à être lancés, il y aurait donc lieu de céder à la CCBTA la parcelle en question.

Il s'agit de la parcelle cadastrée B 2273, d'une superficie de 3122 m<sup>2</sup>, et qui serait ainsi cédée au prix de 20 € du m<sup>2</sup> (correspondant au prix d'acquisition).

Après avoir présenté leurs observations, **Madame Georgette Rouvray** et **Monsieur Jacques BONHOMME** souhaitent ne prendre part à cette délibération.

**Le Conseil,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **Approuve** la vente de la parcelle section B n° 2273, d'une superficie de 3122 m<sup>2</sup>, au prix de 20 € du m<sup>2</sup>.
-  **Dit** que les frais d'acte afférents à cette acquisition seront à la charge de la CCBTA.
-  **Autorise** Monsieur Olivier RIGAL, adjoint à l'urbanisme, à signer toutes les pièces afférentes au présent projet.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE  
**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°		
16-004		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016		
-		
AUTORISATION		
-		
BUDGET PRINCIPAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2016

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents (22)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (7)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur le Maire** rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2016, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget principal**, un plafond de 1 094 708.91 € (=25% de 4 378 835.64 € TTC) ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2015 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2016 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2015 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2016.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget principal**, pour un montant total de **1 094 000 € TTC** (Inférieur au seuil de 1 094 708.91 € TTC), les dépenses d'investissement selon la répartition suivante :

- ✧ Pour l'opération 0087 Travaux neufs de voirie : 50 000 €
- ✧ Pour l'opération 0123 Acquisition de terrains : 5 000 €
- ✧ Pour l'opération 0136 Acquisition Matériel et Mobilier : 30 000 €
- ✧ Pour l'opération 0158 Aménagement Centre culturel : 5 000 €
- ✧ Pour l'opération 0162 Créations d'espaces verts : 15 000 €
- ✧ Pour l'opération 0169 Aménagement services techniques : 15 000 €
- ✧ Pour l'opération 0191 Extension de réseaux : 30 000 €
- ✧ Pour l'opération 0199 Aménagement ensemble sportif : 4 000 €

- ✧ Pour l'opération 0207 Vidéosurveillance : 10 000 €
- ✧ Pour l'opération 0212 Aménagement hôtel de ville : 20 000 €
- ✧ Pour l'opération 0220 Aménagement Ecole Batisto Bonnet : 60 000 €
- ✧ Pour l'opération 0229 Aménagement de la crèche : 10 000 €
- ✧ Pour l'opération 0261 Extension de l'école H. Serment : 300 000 €
- ✧ Pour l'opération 0274 Aménagement cuisine centrale : 20 000 €
- ✧ Pour l'opération 0275 Elaboration du PLU : 30 000 €
- ✧ Pour l'opération 0277 Panneaux de signalisation : 10 000 €
- ✧ Pour l'opération 0280 Réfection RD3 : 400 000 €
- ✧ Pour l'opération 0281 Mise en sécurité Bâtiments publics : 80 000 €

### **Le Conseil,**

- ☞ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

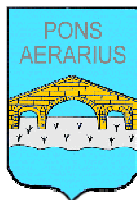
### **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

-  **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à engager avant le vote du budget primitif 2016, les dépenses d'investissement exposées ci-dessus pour un montant total de **1 094 000 € TTC** (Budget principal).

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016*  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 janvier 2016**

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents (22)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (7)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur le Maire** rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2016, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit, pour le **budget de l'eau**, un plafond de 54 399.22 € (=25% de 217 596.86 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget annexe de l'eau afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote des budgets 2016.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2015 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2016 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2015 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget de l'eau**, pour un montant total **50 000 € HT** (Inférieur au seuil des 25% de 54 399.22 € HT), les dépenses d'investissement suivantes :

- ✧ Pour le chapitre 21 Immobilisations corporelles : 30 000 €
- ✧ Pour le chapitre 23 Immobilisations en cours : 20 000 €

**Le Conseil,**

- ☞ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

- 🇫🇷 **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à engager avant le vote des budgets 2016, les dépenses d'investissement exposées ci-dessus pour un montant total de **50 000 € HT** (Budget Eau).

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
16-005		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016		
-		
AUTORISATION		
-		
BUDGET EAU		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 janvier 2016**

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents (22)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (7)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur le Maire** rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2015, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit, pour le **budget de l'assainissement**, un plafond de 143 407.57 € (=25% de 573 630.26 €).

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget annexe de l'assainissement afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote des budgets 2016.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2015 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2016 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2015 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2016.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget assainissement**, pour un montant total de **140 000 € HT** (Inférieur au seuil de 143 407.57 € HT), les dépenses d'investissement suivantes :

- ✧ Pour le chapitre 21 Immobilisations corporelles : 40 000 €
- ✧ Pour le chapitre 23 Immobilisations en cours : 100 000 €

**Le Conseil,**

☞ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'autoriser M. le Maire à engager avant le vote du budget assainissement 2016, les dépenses d'investissement exposées ci-dessus pour un montant total de **140 000 € HT** (Budget annexe assainissement).

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
16-006		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016		
-		
AUTORISATION		
-		
BUDGET ASSAINISSEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		



# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
16-007		
OBJET		
TOMBOLA DE NOËL 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		

**Séance du 13 janvier 2016**

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents (22)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (7)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur le Maire** revient sur la délibération du 23 novembre 2015 relative au projet de tombola de Noël 2015, organisé en collaboration entre la Commune et les commerçants. Il explique au Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter à la liste initiale cinq autres commerçants bellegardais ayant aussi désiré participer.

Les commerçants supplémentaires participants à cette tombola de Noël 2015 sont :

- BE Coiffure – Centre commercial Carrefour
- Pharmacie du SEDEN
- Fernandez Boulangerie
- Bellegarde Optique
- Provence Primeur

Conformément à la délibération du 23 novembre 2015, pour chaque participation de commerçant à l'opération (montant de 20€), la Commune abonde de manière identique (20€) à chaque bon d'achat qui sera ainsi mis en jeu, soit des bons d'achat d'une valeur totale de 40€ par commerce.

Ainsi, pour 5 commerçants participants supplémentaires, le montant supplémentaire de participation de la commune, est de 100 euros soit un montant global pour l'opération de 600 €.

**Le Conseil,**

**Vu** la liste des commerçants ci-dessus ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;**

- 📌 **Rappelle** que la commune abondera de 20€ le bon d'achat émis par chaque commerçant participant à la tombola,
- 📌 **Décide que** la participation communale totale est portée à 600 € pour 30 bons d'achat d'une valeur respective de 40€ par commerce.

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 janvier 2016**

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

**Etaient présents (22)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (7)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.


**Monsieur le Maire** informe que la Société d'Aménagement et d'Equipement du Gard (SEGARD) a remis à la commune le bilan financier de l'opération de construction d'un groupe scolaire qui lui avait été confiée par convention de mandat signée le 2 avril 2009.

La clôture des comptes fait apparaître un coût d'ouvrage de 3 670 094.81 € TTC, soit un montant inférieur à celui du bilan financier prévisionnel qui était de 3 789 565.62 € TTC.

Aussi, M. le Maire après avoir soumis la clôture des comptes à l'approbation du Conseil Municipal, demande l'autorisation d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la clôture financière de cette opération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

 **APPROUVE** la clôture des comptes telle que présentée par la SEGARD,

 **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la clôture financière de l'opération réalisation d'un groupe scolaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
16-008		
OBJET		
CLOTURE DE L'OPERATION DE REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE H. SERMENT - DOSSIER DE CLOTURE - APPROBATION		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		
Dossier de clôture		

Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016

Le Maire,  
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

☎ 04 66 01 11 16  
📠 04 66 01 61 64

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 janvier 2016**

Le treize janvier deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
<b>29</b>	<b>22</b>	<b>26</b>

**Etaient présents (22)** : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

**Etaient absents (7)** : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jérôme PANTEL, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

**Procurations (4)** : de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Martine BASTIDE à Georgette ROUVRAY, de Claude JANVIER à Françoise DENIS.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil que l'appel à projets, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, a été notifié aux communes le 7 décembre 2015, par un courrier du Préfet du Gard en date du 3 décembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc de présenter le projet d'extension de l'école maternelle et élémentaire Henri SERMENT. En effet, l'accroissement de la population bellegardaïse, notamment grâce au programme d'aménagement de la ZAC des Ferrières, nécessite l'ouverture pour la rentrée prochaine de nouvelles classes afin d'accueillir les nouveaux élèves bellegardaïses dans de bonnes conditions. Le projet d'extension de l'école Henri Serment comporte donc la création de 4 classes supplémentaires, 2 ateliers de travail, des sanitaires filles et des sanitaires garçons ainsi que l'extension de la salle dédiée à l'accueil périscolaire.

Le montant global de l'opération d'extension de l'école maternelle et élémentaire Henri SERMENT est estimé à 980 090 € HT. Une aide financière de 392 036 € peut être allouée représentant 40 % du montant global de l'opération, le reste du financement de l'opération sera réalisé par la commune à hauteur de 588 054 € HT.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter cette aide financière.

QUESTION N°		
<b>16-009</b>		
OBJET		
<b>EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE H. SERMENT DETR 2016</b>		
-		
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016		
-		
APPROBATION		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 6 janvier 2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 20 janvier 2016		
PIECE JOINTE		
projet		

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :**

 **APPROUVE** le projet de plan de financement ci-dessous :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant Participation HT</b>
Bellegarde (autofinancement)	196 054 €
Bellegarde (emprunt)	392 000 €
ETAT (DETR)	392 036 €
Coût Total de l'opération	<b>980 090 €</b>

 **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter l'aide financière dans le cadre de la DETR 2016.

*Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le...  
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Bellegarde, le 13 janvier 2016  
Le Maire,  
Juan MARTINEZ*